

## Gestion du bruit : le Finistère veut donner l'exemple

Article créé le mardi 12 octobre 2004



**Le viaduc sur l'Hyères, ouvrage majeur de la déviation de la RN164 au niveau de Carhaix**

Le Préfet du Finistère, Gonthier Friederici, vient de prendre un arrêté installant le comité de pilotage de l'observatoire du bruit des transport terrestres. Cet observatoire a pour mission de porter la politique départementale de lutte contre le bruit des voies routières et ferroviaires. Composé de maîtres d'œuvre, d'élus, d'agents DDE, d'employés du Réseau ferré de France et d'une association de défense du citoyen, il regroupe l'ensemble des acteurs dont les interventions ont un impact sur la réduction des nuisances acoustiques.

L'Observatoire a pour vocation de rassembler l'ensemble des informations nécessaires à la connaissance collective dans le domaine des nuisances sonores des infrastructures, par exemple les données relatives au classement de voies, les zones de bruit critiques, les points noirs bruit, les actions de résorption, ... Il s'appuie sur un système d'information géographique permettant d'afficher des données cartographiques sur un site internet. L'étape suivante consistera à répertorier précisément les zones bâties réellement exposées à des nuisances acoustiques importantes afin d'entreprendre, sur les réseaux routiers et ferrés nationaux, des actions de résorption.

Marcelle Ramonet, députée du Finistère, présidente du Conseil national du bruit, s'est félicitée de la création de cet observatoire.

La première réunion officielle de cette instance intervient quelques mois après la publication de l'arrêté préfectoral de classement sonore des voies du 12 février 2004. Les informations déjà disponibles sont consultables sur le site internet de la DDE.

**Communiqué du 23 septembre 2004 :** [www.finistere.equipement.gouv.fr](http://www.finistere.equipement.gouv.fr)